

Délibération 1.2
REVALORISATION DE L'AIDE A LA RESTAURATION DANS LES COLLEGES
ET CREATION DE L'ACRI
(AIDE AUX COLLEGIENS POUR LA RESTAURATION ET L'INTERNAT)

Intervention de Sophie HERVE

Un petit oui, timide, tout comme cette délibération qui modifie à la marge le dispositif important d'aide départementale pour l'accès à la restauration scolaire pour tous.

Un domaine essentiel qui devrait pourtant mobiliser prioritairement nos efforts, lorsque l'on sait qu'en ces temps de pouvoir d'achat en miette et de développement de la précarité, de plus en plus de familles font l'économie de la cantine pour des collégiens qui se retrouvent de plus en plus livrés à eux même et aux sandwiches le midi.

Or, même relookée avec un nouvel acronyme, cette ACRI manque de souffle au regard des enjeux.

Elle se contente de remonter de 80 à 90 % le seuil de prise en charge des frais de restauration pour la catégorie la plus démunie des familles des collégiens bénéficiaires. Un point c'est tout. Ce n'est pas une réforme, c'est une goutte d'eau.

Un geste à 12 % pour 2.800 familles dont le quotient familial est inférieur à 436 (*NB il faut un QF de 667 Euros pour bénéficier de l'aide à la restauration soit 1.500 Euros de ressources en moyenne pour un foyer avec deux enfants*), représentant un effort de 168.000 Euros sur le budget départemental. Le calcul est vite fait, ce geste se limite en moyenne à 60 Euros par an et par famille !

Nous nous en réjouissons pour ces familles concernées, sauf que dans le même temps une bonne partie d'entre-elles perdent la bourse départementale !

Lors de l'annonce de la suppression des bourses en février, vous nous aviez annoncé un effort accru en matière d'aide à la restauration scolaire. Joli tour de passe-passe pour justifier la suppression des bourses puisque, à l'arrivée, le compte n'y est pas. Et loin de là !

Pouvez-vous rappeler ici l'économie réalisée par la suppression des bourses départementales et la mettre en perspective avec les 168.000 Euros que vous remettez aujourd'hui sur la table en faveur de la restauration ?

Nous le voyons bien, cette annonce concrétisée aujourd'hui par cette délibération était un écran de fumée pour masquer la véritable visée de cette suppression des bourses. Une mesure guidée simplement par l'austérité.

Alors bien sûr, nous allons voter cette délibération, même pour 60 Euros par an, c'est toujours ça de regagner pour les familles les plus en difficulté qui perdent le bénéfice des bourses.

Mais vous devriez éviter, par respect envers ceux qui attendent de la solidarité départementale des actes plus en phase avec leurs réalités, tout ce maquillage de communication et ces grandes formules dans vos écrits. Jouez là donc plus modeste la prochaine fois.

Car il n'y a rien d'autre. Rien pour les 2.800 autres familles bénéficiant de l'aide à la restauration dans des proportions plus réduites, alors même qu'elles vivent en moyenne avec des revenus d'environ 990 à 1.500 Euros avec deux enfants.

Rien d'autre non plus pour les classes moyennes les plus fragiles, celles qui doivent faire avec des revenus de 1.500 à 2.000 Euros avec deux enfants et qui vont perdre le bénéfice du Pass'Culture désormais placé sous conditions de ressources.

Pendant ce temps, les banques créancières du département vont empocher 10 millions d'euros supplémentaires qui n'étaient pas prévu dans leurs prévisions... Pour les financer vous en êtes réduit à renier sur des dispositifs de solidarité comme les bourses ou à réduire la portée de dispositifs valorisant comme le Pass'Culture.